

FORAGE D'EAU

Création d'un forage essai au titre de la rubrique 1.1.1.0 de l'article R.214-1 (regime de la déclaration)

Entreprise

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE
29 rue de Dole
70100 Champvans
06 82 06 85 09
stephaneclaezman@hotmail.fr

Nom et adresse du pétitionnaire :

GAEC DE LA RONCIERE
17 grande Rue
70160 FOUCHECOURT
06-45-01-96-44
laurentchristine.henriot@orange.fr
Siret : 380 912 253 00016

Maître d'œuvre

GAEC DE LA RONCIERE
17 grande Rue
70160 FOUCHECOURT
06-45-01-96-44
laurentchristine.henriot@orange.fr
Siret : 380 912 253 00016

SOMMAIRE

Identité du demandeur	page 3
Emplacement du forage	page 3
Carte IGN	page 4
Carte cadastrale	page 5 et 6
Description de l'ouvrage	
Carte géologique	page 7 et 8
L'ouvrage	page 9
Déroulement des travaux	page 10
Contexte environnementale	page 10 et 11
Evaluation des incidences NATURA 2000	page 12, 13 et 14
Essai de pompage	page 15
Abandon du forage	page 16
Aménagement tête de puit	
Bouchon provisoire tete de puit	page 17
	page 18

IDENTITE DU DEMANDEUR

GAEC DE LA RONCIERE
17 grande Rue
70160 FOUCHECOURT
06-45-01-96-44
laurentchristine.henriot@orange.fr
Siret : 380 912 253 00016

UTILISATION DU FORAGE

Le GAEC DE LA RONCIERE a pour projet de créer un forage pour alimenter en eau un bâtiment d'élevage bovin.

L'ouvrage envisagé aura une profondeur de 60 m
L'exploitation prélèvera environ 6000 m³ par an, 16 m³/jour et 1m³/heure.

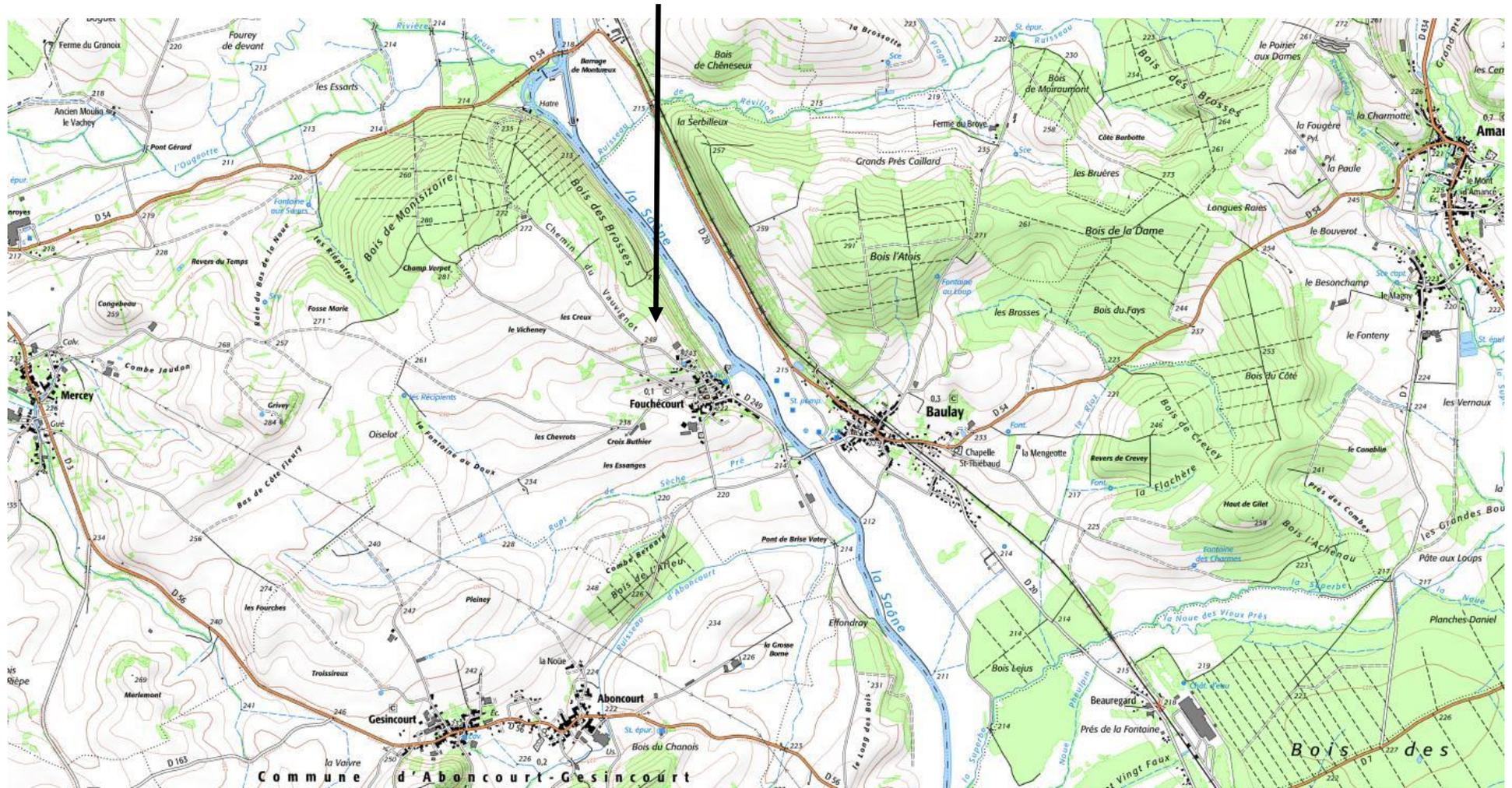
EMPLACEMENT DU FORAGE

Commune : 70160 FOUCHECOURT
Section : ZE
Parcelle : N°35
Coordonnée Lambert 93 :
X = 923984.65
Y = 6747895.99
Altitude : 244 m

MASSE D'EAU

Nappe du Keuper dans la Dolomie et Moellon

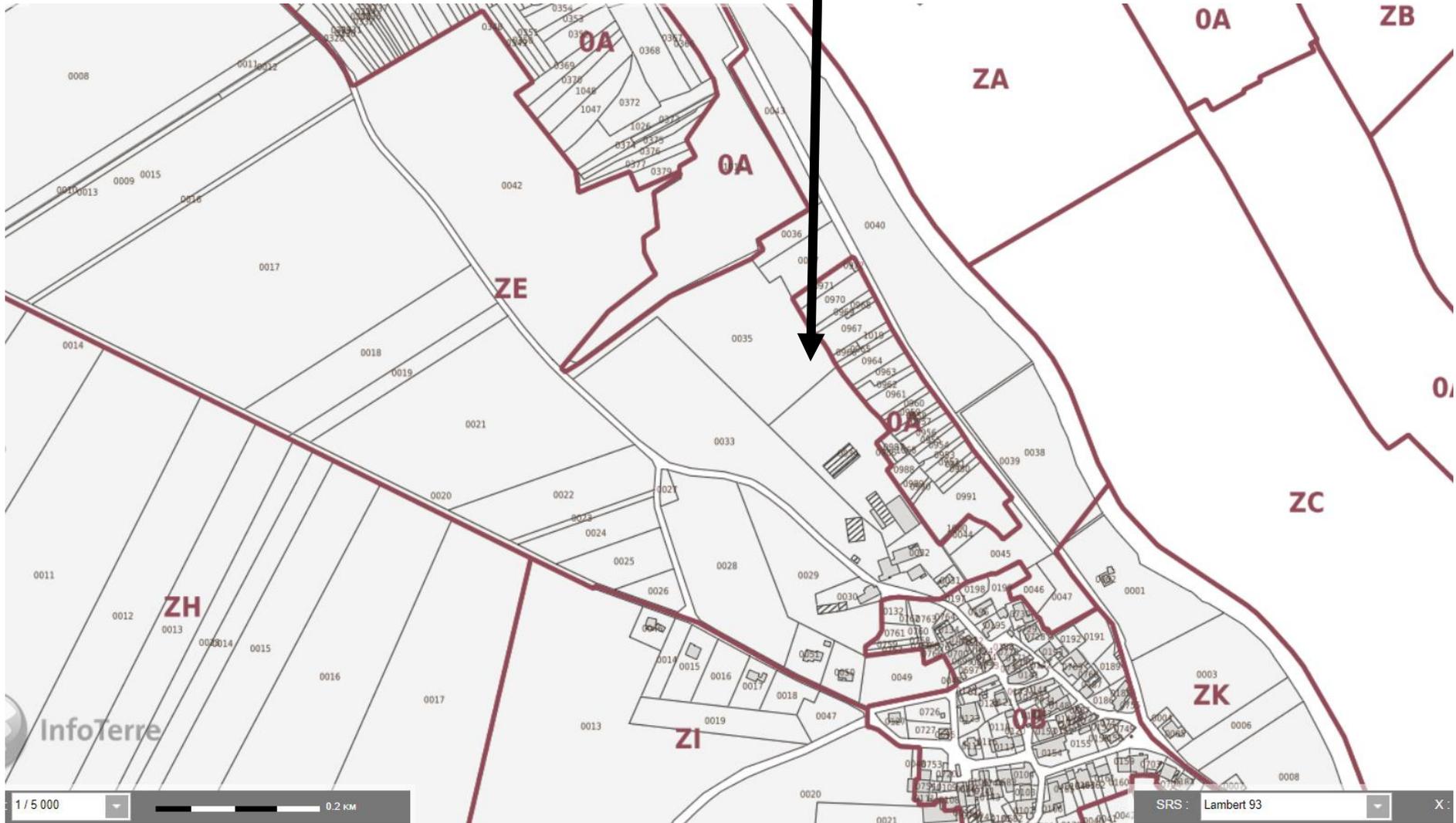
Implantation du forage



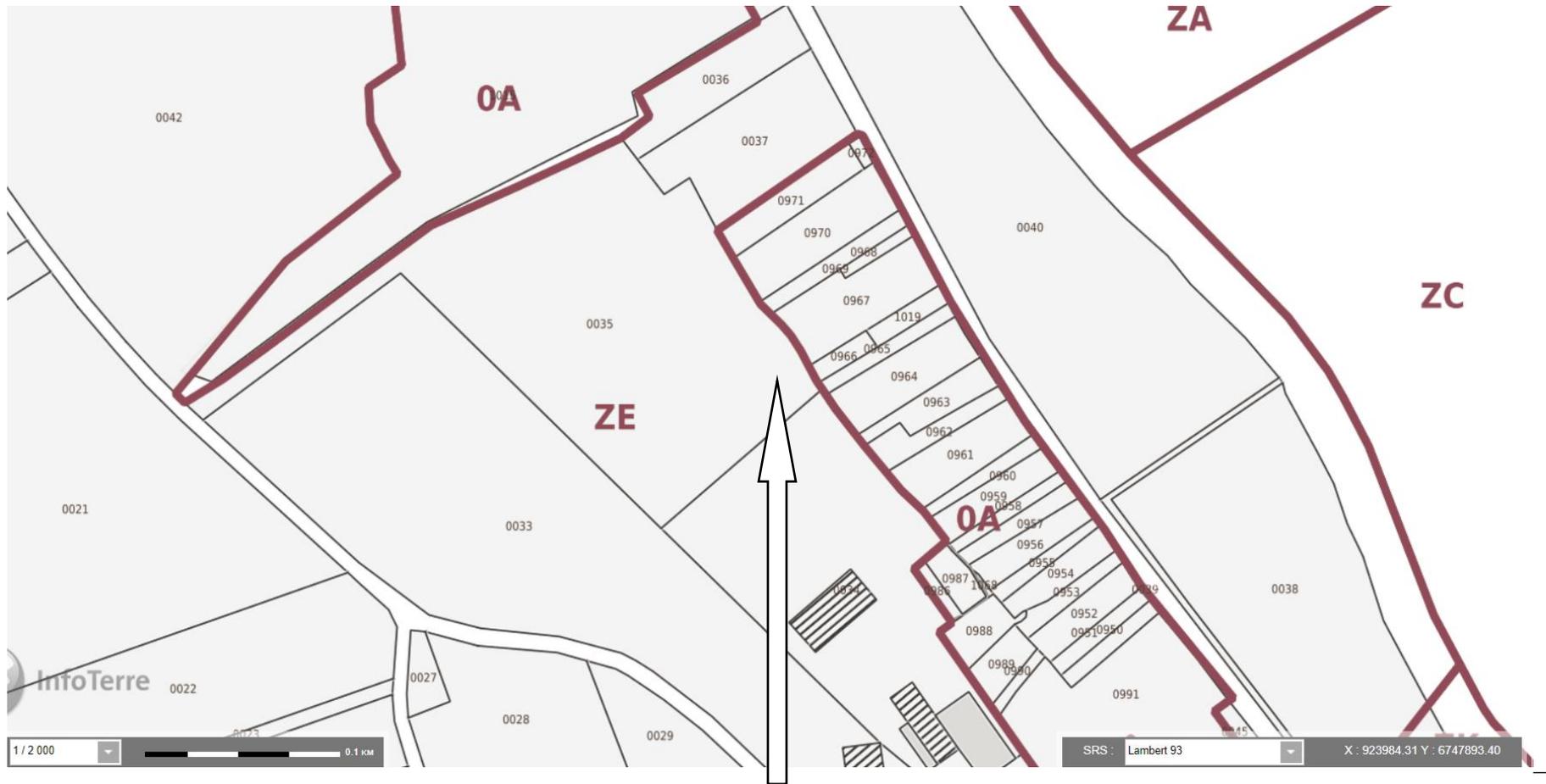
STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Plan cadastral

forage



STEPHANE CLAEYMAN FORAGE



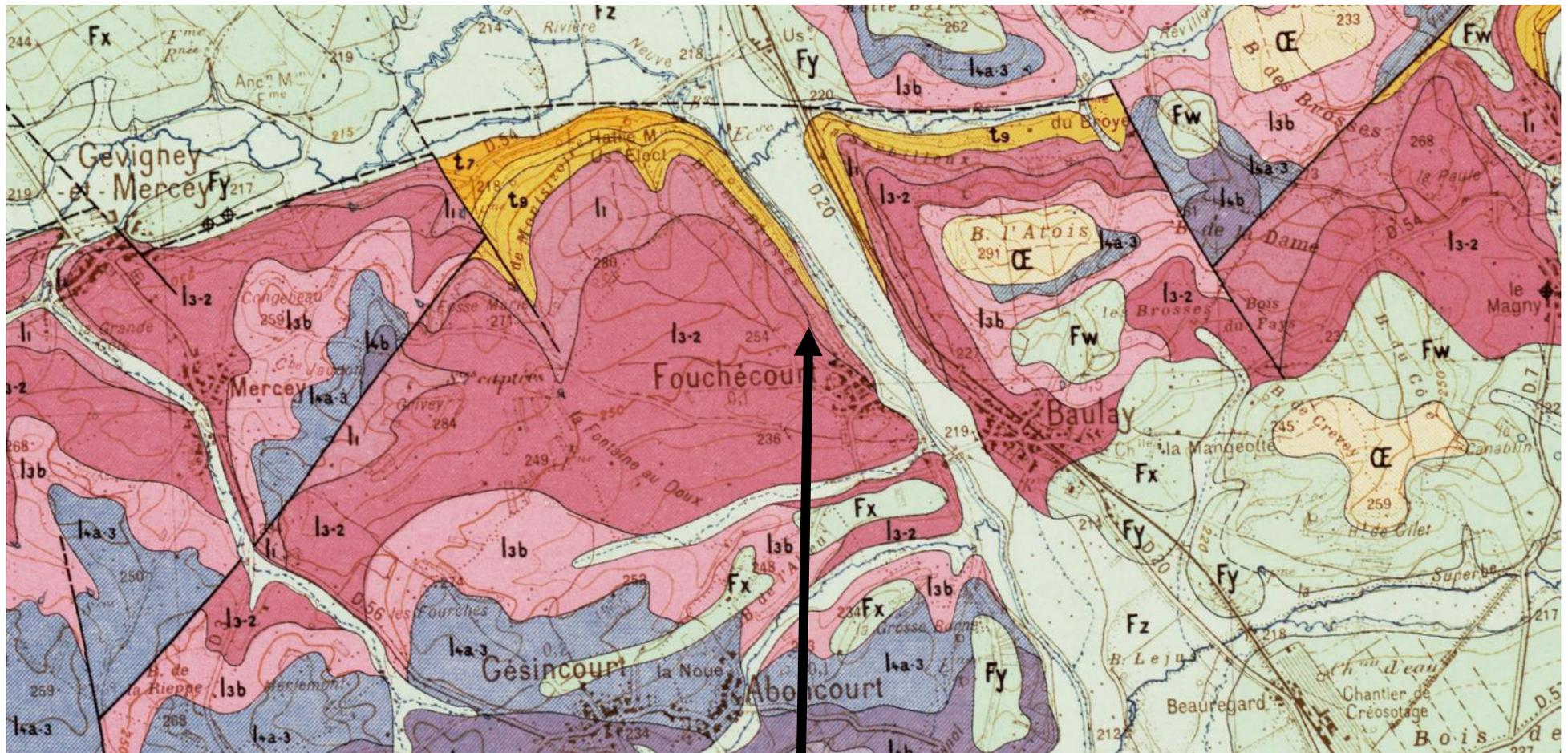
FORAGE

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

CARTE GEOLOGIQUE

Implantation du forage



FORAGE

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

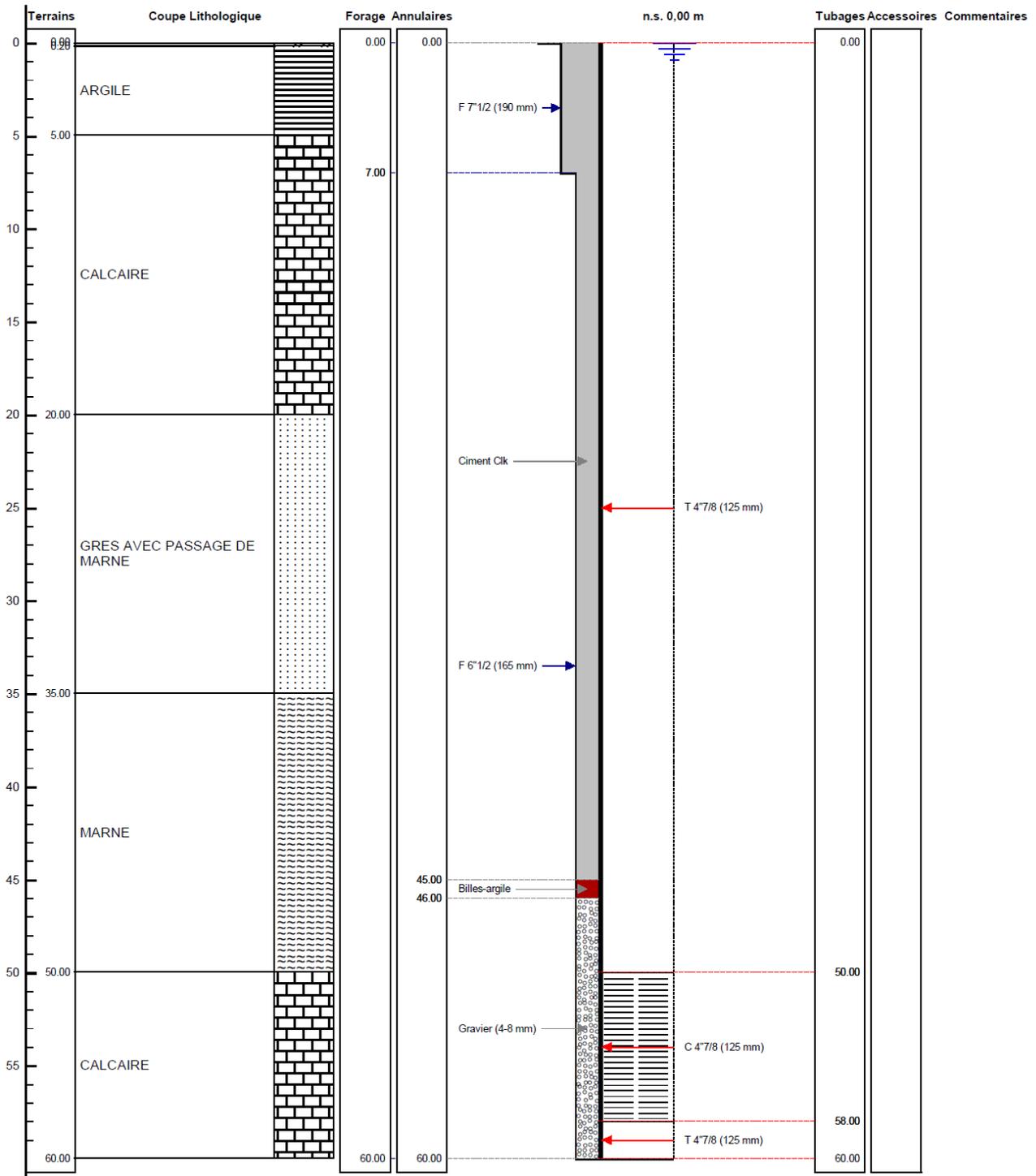
CARTE GEOLOGIQUE DE JUSSEY

I3-2. Sinémurien et Hettangien.

Sinémurien. Calcaire gris bleu en bancs de 0,10 à 0,50 mètre séparés par des lits marneux à *Gryphæa arcuata* et de grands *Arietites* (12 m).

Hettangien. Les faciès de l'Hettangien varient rapidement. L'étage est représenté tantôt par un calcaire bleu riche en Lamellibranches avec *Psiloceras psilonotum*, *Caloceras pirondi* (Rosières-sur-Mance), tantôt par des marnes schistoïdes noirâtres, bitumineuses avec *Schlotheimia stenorhyncha* au sommet (Cemboing). Le faciès marneux peut se localiser au sommet ou envahir tout l'étage.

EQUIPEMENT DU FORAGE



Le tubage du forage dépassera de 50 cm du sol fini.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le premier jour mise en place du matériel, début de foration

Le deuxième jour : foration, nettoyage par air lift, mise en place des PVC lisse et crépiné, pompage par palier de 1h puis début du pompage de 72h

Le troisième jour fin du pompage de 72h repli du matériel

La margelle est à la charge du client un document lui est remis à la fin du chantier lui permettant de la réaliser selon les normes en vigueur (annexe 2).

A la fin du chantier un bouchon de sécurité avec cadenas sera poser afin d'éviter tout risque d'intrusion d'objet et de produit dans le forage (annexe 3).

Les sédiments extraits seront mis en fond de fouille (tranchée pour le raccordement électrique et eau), ils n'ont pas besoin d'être traités car aucun produit à part l'air n'est utilisé pour la foration.

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

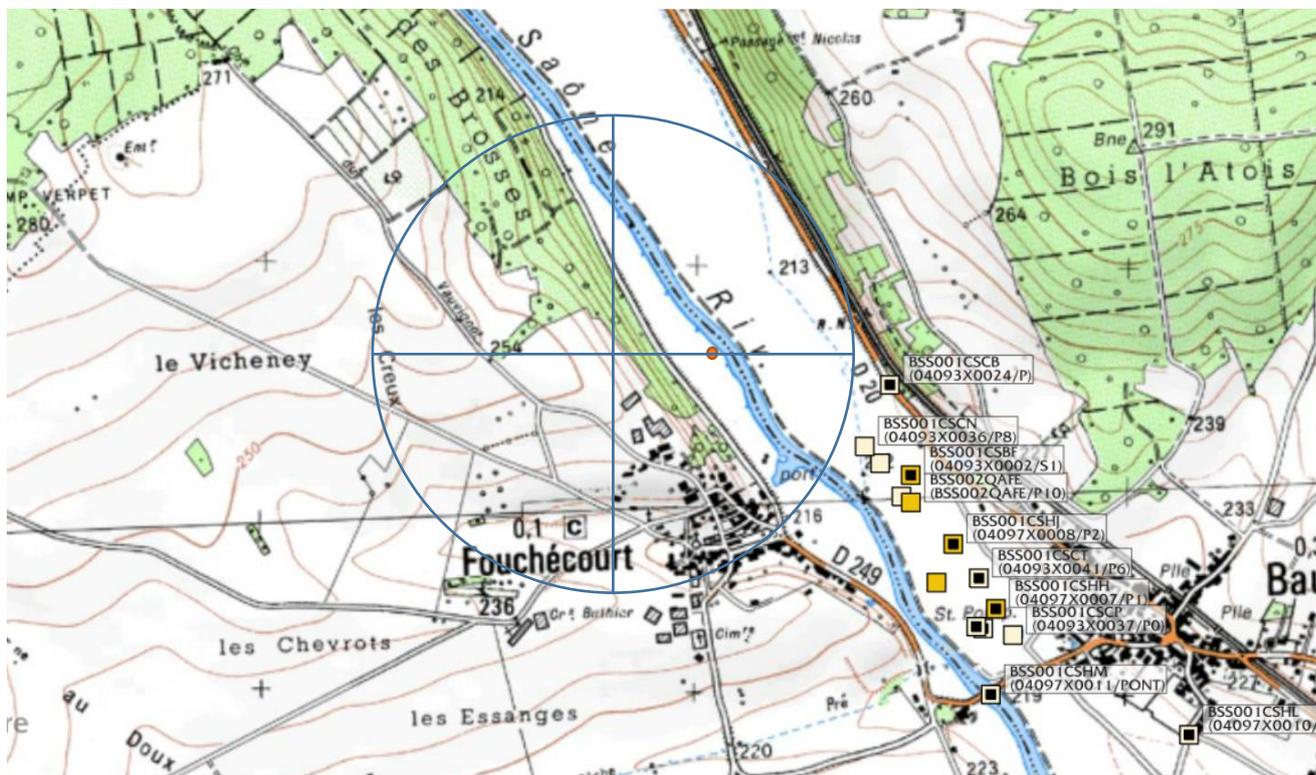
Le forage se situe à une distance conforme avec les activités avoisinantes selon l'arrêté du 11 septembre 2003

A moins de 200 m d'une décharge et installation de stockage de déchets ménagers ou industriels		non
A moins de 35 m d'ouvrage d'assainissement collectif ou non collectif		Non
A moins de 35 m de stockage d'hydrocarbure		Non
A moins de 35 m de bâtiment d'élevage		Non
Dans une zone de captage		Non
Dans une zone de natura 2000		Non
Dans une zone ZNIEFF 1		Non
Dans une zone ZNIEFF2	Oui (vallée de la Saone)	
Dans une zone humide		Non
Compatibilité du projet avec le SDAGE	Oui	

Liste des ouvrages recensé dans un périmètre de 500 m :

Identifiant national	nature	profondeur

Ils sont à plus de 500m :





FORMULAIRE DES EVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000

version du 20 septembre 2011

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET ET DE SON PROJET

Désignation du projet ou activité : **Réalisation d'un forage**

Commune(s) : FOUCHECOURT

Département(s) : 70

Région(s) : BOURGOGNE FRANCHE COMTE

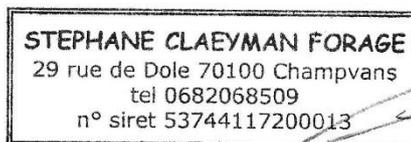
Nom du porteur de projet ou organisateur de l'activité / dénomination ou raison sociale, forme juridique et qualité du demandeur : **GAEC DE LA RONCIERE**

Coordonnées du porteur de projet ou organisateur de l'activité :

- adresse postale / adresse du siège social : **17 GRANDE RUE 70160 FOUCHECOURT**
- téléphone : 06-45-01-96-44
- courriel : laurentchristine.henriot@orange.fr

Date : 31/08/2022

Cachet et signature :



Les projets, travaux ou manifestations soumis à une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000 sont celles ou ceux qui sont mentionnés explicitement dans l'une des 2 listes, nationale ou locale explicitées dans le document « Mon projet est-il soumis à évaluation des incidences Natura 2000? » téléchargeable sur le site de la DREAL Franche-Comté :

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

ETAPES D'UNE EVALUATION D'INCIDENCES

ETAPE 1

EVALUATION PRELIMINAIRE

L'évaluation préliminaire comporte une présentation simplifiée, une carte de localisation du projet et des sites Natura 2000 qu'il peut concerner ou une explication permettant de le situer par rapport à ces sites, un exposé sommaire des incidences.

Loin, à l'extérieur d'un site, si l'absence est évidente, l'évaluation est achevée.

A l'intérieur d'un site un plan détaillé est ajouté. Si l'évaluation conclut à l'absence d'effet sur le site Natura 2000, sous réserve de l'accord de l'Autorité compétente, l'évaluation est terminée.

Description simplifiée de mon projet

Création d'un forage pour alimenter un bâtiment d'élevage

Pour m'aider la description peut comprendre les données suivantes :

- implantation du projet : ...
- travaux nécessaires au projet : ...
- accès, stationnement, zone de logistique, itinéraire, accueil du public (manifestations notamment) : ...
- zones influencées par le projet : ...

Localisation de mon projet et de ce que j'ai décrit ci-dessus

Je fournis une carte lisible de localisation au 1/25 000e minimum (avec titre, légende, orientation, échelle) et une carte lisible et détaillée du projet (au 1/5 000e par exemple). Lorsque le projet se situe dans le périmètre d'un site Natura 2000, je fournis un plan de situation détaillé.

Site(s) Natura 2000 concerné(s) par mon projet. Mon projet est situé :

- dans le(s) site(s) :
- tout ou partie dans le(s) site(s) :
- hors du (des) site(s) :
- nom(s) et numéro(s) officiel(s) du (des) site(s) concerné(s): FR43 _ _ _ _ _

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Mon projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen
le Projet est hors d'un site natura 2000

Mon projet peut porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

J'explique pourquoi :

...

habitats naturels concernés :

espèces animales et végétales concernées :

Autres explications : *par exemple : contacts pris, mesures prises en faveur de la biodiversité, ...*

> En conclusion :

mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives sur un site Natura 2000 ?

NON : mon projet n'a pas d'incidences significatives. Je joins ce formulaire rempli au dossier et l'envoie au service instructeur.

OUI : passer à l'étape 2.

Le 31/08/2022

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Essais de pompage

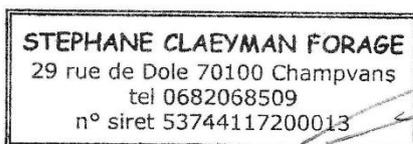
Les essais de pompage se feront avec une pompe immergée d'un débit maximal de 4 m³/h en 3 paliers de 1 h puis un pallier de 72 h.

Les eaux d'essai seront déversées dans un fossé à une vingtaine de mètre du forage. Si l'eau du pompage est chargée un filtre de paille sera mis en place

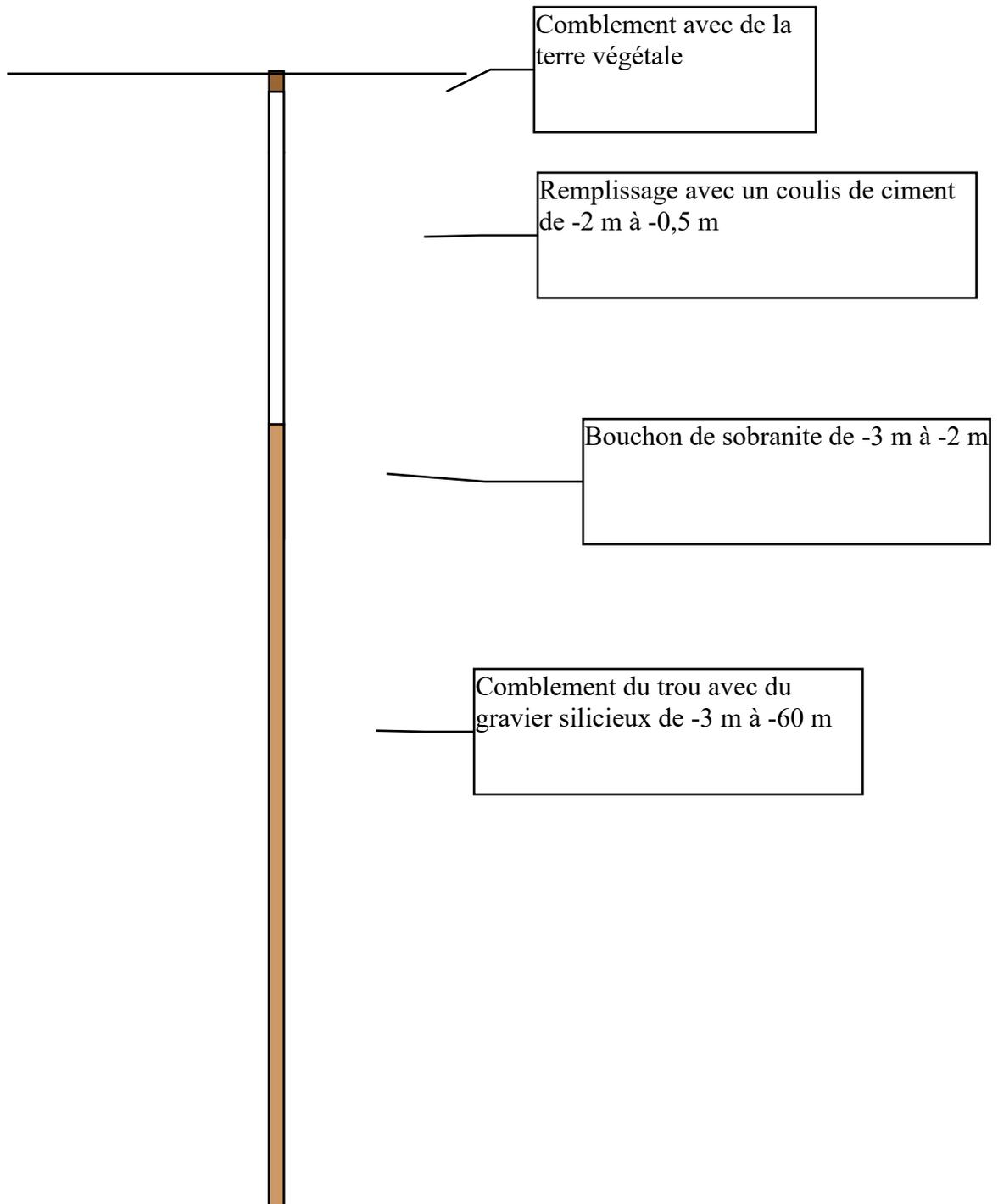
Un compteur sera installé pendant l'essai de pompage afin de vérifier le débit et une prise de niveau grâce à une sonde sera effectuée tous les quart d'heure pendant les trois premières heures de pompage puis tous les douze heures.

Un compteur définitif devra être mis en place par l'installateur de pompe.

Le 31/08/2022



Abandon du forage



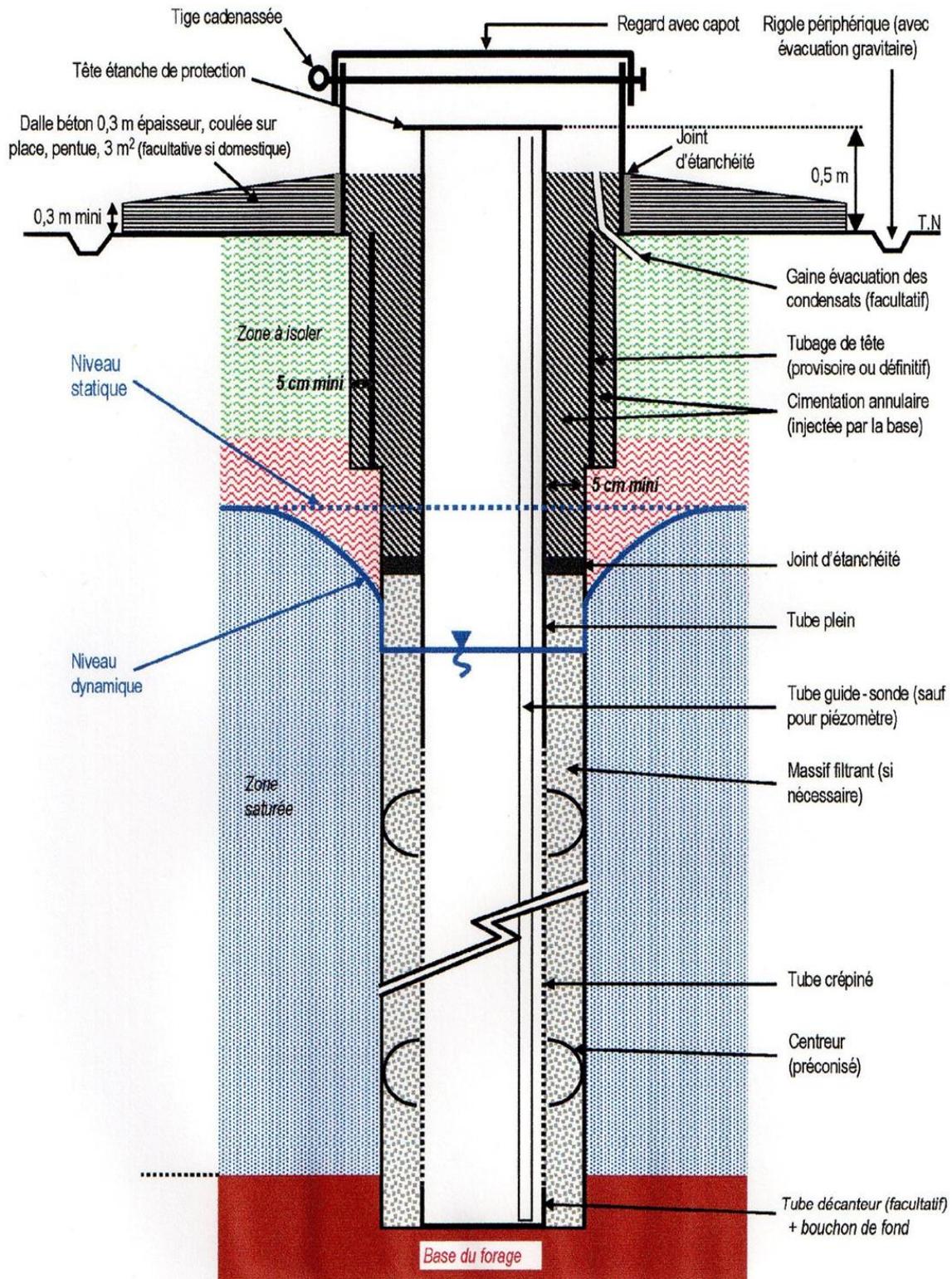


Figure 16 — Exemple de protection de la tête de forage
(Source documentaire : BRGM)



STEPHANE CLAEYMAN FORAGE